

RAPPORT GENERAL DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

ANNEE 2019

Conformément au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée Générale en date du 16 février 2019 de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade, j'ai procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

La vérification a porté sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
La comptabilité est tenue sur le logiciel Basicompta.

Tous les documents nécessaires à cet examen ont été mis à ma disposition et j'ai pu, dans de bonnes conditions, effectuer les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

J'ai procédé à la vérification des dépenses enregistrées par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu les détails et renseignements nécessaires.

Le solde de banque est conforme aux extraits de compte.

L'examen et la comparaison des justificatifs avec les livres comptables me permettent d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires

Un écart de 445.42 euros a été constaté sur les fonds propres : il provient d'une modification comptable qui a été faite de façon extra comptable sur les comptes 2018 et n'avait pas été reportée dans la comptabilité. Cet écart sera régularisé sur les comptes 2019 et le résultat en sera donc impacté.

Cette année est une année de transition au niveau comptable car toutes les cotisations pour la saison sont encaissées en décembre : la partie correspondant à 2020 est neutralisée comptablement, ce qui n'était pas possible auparavant. Cela a un impact et contribue pour une grande partie au résultat déficitaire de cette année.

Les subventions ont baissé de 4950 euros, ce qui augmente le déficit.

L'augmentation des dépenses d'entretien est liée à l'achat des gobelets Ecocup (500 €) et de prises d'escalade (1950 €).

L'embauche d'un salarié supplémentaire à 80% depuis novembre aura un impact sur le résultat du prochain exercice.

L'utilisation d'Hello Asso depuis septembre 2019 permet de sécuriser les recettes.

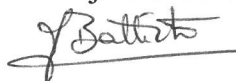
Je vous conseille de vérifier les affiliations des autoentrepreneurs auprès de l'URSSAF lors de la première mission et, ensuite, au moins une fois par an, en leur demandant une attestation de vigilance.

Conclusion

Au terme de ma mission, et compte tenu de ce qui précède, j'estime que les comptes annuels de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade clos le 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Je propose que l'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2019 et donne quitus au Comité Directeur.

Fait à Gardanne
Le 30 janvier 2020



Jocelyne BATTISTA